

TUTOS FEADER

L'EUROPE S'ENGAGE EN
GUADELOUPE



#09

COMMENT FAIRE MA DEMANDE D'AIDE FEADER SUR EURO-PAC ?

ÉTAPE 1

CONNECTEZ-VOUS À EUROPAC

Rendez-vous sur :



Au préalable vous devez avoir créé un compte nominatif, Tuto #05 « **Comment créer un compte EURO-PAC ?** »

Cliquez sur « **S'IDENTIFIER** » ① sur la page d'accueil

Je valide cette étape



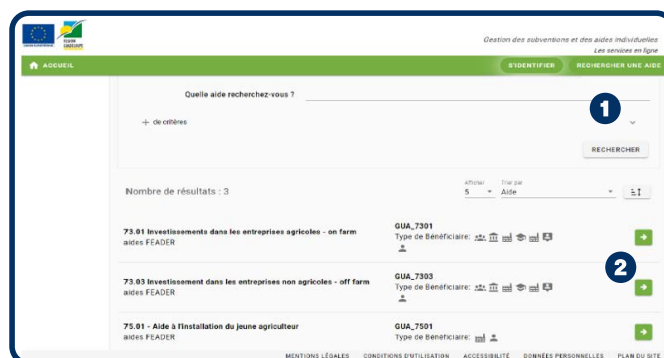
ÉTAPE 2

SÉLECTIONNER LE DISPOSITIF D'AIDE ADAPTÉ

Dans le menu, sélectionnez « **Rechercher une aide** » ① pour afficher la liste des dispositifs ouverts.

Cliquez sur la **flèche verte** ② pour consulter la **fiche descriptive** du dispositif : objet, bénéficiaires éligibles, contacts utiles, etc.

Je valide cette étape ••• Étape 3 ►



Les dispositifs dont le dépôt des demandes d'aide se fait exclusivement par appel à projets sont accessibles uniquement pendant la durée de l'Appel à projet. Une fois l'appel à projet clos, le dispositif n'apparaît plus sur EURO-PAC

ÉTAPE 3

DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

Cliquez sur « **Déposer un dossier** » 1 pour accéder au formulaire de demande.

Logo de l'Union Européenne et Région Guadeloupe

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL IDENTIFIER RECHERCHER UNE AIDE

Détails du dispositif

75.01 - Aide à l'installation du jeune agriculteur
aides FEADER

GUA_7501
Type de Bénéficiaire:

Objet

Types d'actions soutenues:

L'intervention s'adresse à un public de jeunes agriculteurs (âgés de 40 ans au maximum au dépôt de la demande d'aide) et apportera un fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité agricole lors des premières années de leur installation. Elle vise à atténuer la prise de risque des personnes souhaitant s'installer en agriculture à titre principal ou secondaire.

L'aide au démarrage est fournie sous la forme d'un paiement forfaitaire qui est versé en plusieurs tranches sur une durée maximale de cinq ans.

Contact

Site internet : www.europe-guadeloupe.fr

Par mail : projets-feader-feamp@regionguadeloupe.fr

Guichet : 0590 41 75 21

TÉLÉCHARGER LE RÈGLEMENT COMPLET

Mes démarches en ligne

1 DÉPOSER UN DOSSIER

Ce qu'il faut savoir

Une dotation jeunes agriculteurs (DJA), dotation en capital nécessaire au démarrage à l'installation, versée au minimum en plusieurs fractions sur une durée maximale de 5 ans.

Je valide cette étape

ÉTAPE 4

COMPLÉTEZ VOTRE DEMANDE

Renseignez chaque **onglet** du formulaire : le nombre et le contenu varient selon le dispositif choisi.

Etape en cours : Demande

Informations préalables Demandeur Eligibilité / Modalités d'intervention Indicateurs Projet Investissements

Plan de financement prévisionnel Sélection et priorisation Pièces justificatives complémentaires Engagements / Obligations

Votre profil

Vous êtes : * Sélectionnez...

Localisation du siège de l'exploitation

Adresse

N° de voie Libellé de la voie *



Vous devez renseigner les informations de chaque onglet une à une. Les champs obligatoires sont signalés par un astérisque *. Ils doivent tous être complétés pour pouvoir valider la demande.

Je valide cette étape ... Étape 5 ►

ÉTAPE 5

SUIVEZ L'AVANCEMENT DE VOTRE DEMANDE

En haut du formulaire, un **bandeau de suivi** affiche l'état de votre dossier.

En survolant les **carrés bleus ①**, vous pouvez visualiser les différentes étapes d'avancement.

Vous êtes en train de remplir votre formulaire, vous êtes donc au premier stade « **Demande** » ②.

Je valide cette étape

ÉTAPE 6

SAUVEGARDEZ RÉGULIÈREMENT VOTRE SAISIE

Il n'y a pas de sauvegarde automatique. Vous devez cliquer manuellement sur le bouton sauvegarder pour enregistrer votre travail à tout moment.

Tant que vous sauvegardez, vous restez en mode « **brouillon** » ; la demande n'est pas envoyée au service instructeur.

« **ANNULER** » ① permet de revenir à votre page d'accueil sans enregistrer.

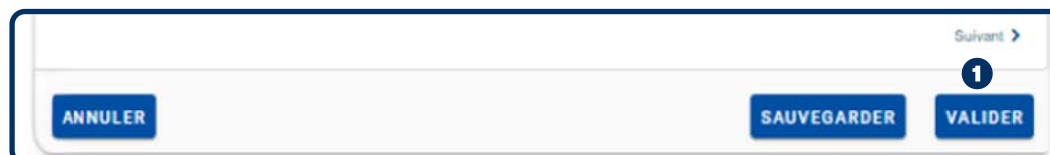
Je valide cette étape ... Étape 7 ►

ÉTAPE 7

ENVOYEZ VOTRE DEMANDE AU SERVICE INSTRUCTEUR

Le bouton « **VALIDER** » ❶ sert à envoyer votre dossier au service instructeur.

Si vous validez le dossier sans avoir renseigné tous les champs obligatoires, un message d'erreur en rouge apparaît pour vous signaler quels onglets vous avez oublié de compléter.



ANNULER SAUVEGARDER VALIDER ❶



Quand vous avez validé votre demande, vous n'avez plus la main pour la compléter.

Après avoir validé votre demande, votre dossier passe au deuxième stade « **Instruction administrative** » ❷.



❷ Demande Instruction Administrative Instruction Technique Inscription en commission Commission Permanente Décision

Etape en cours : Instruction Administrative - En cours

❷ 26/06/2024 26/06/2024

Vous savez maintenant faire une demande d'aide FEADER sur EURO-PAC